



PROCES VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Date de la convocation : vendredi 3 juillet 2026

Nombre de membres composant l'Assemblée	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants	15
Quorum	8

Secrétaire de séance : Monsieur Natale Casasoprana

ÉTAIENT PRESENTS

Stéphane Sbraggia, Xavier Lacombe, Alexandre Sarrola, Christelle Combette, Natale Casasoprana, François Faggianelli, Paul-Dominique Miniconi, Etienne Ferrandi, Stéphane Romani, Paul Corticchiato, Christian Bacci, Nicole Ottavy, Antoine Ortolì, Jean-Baptiste Biancucci

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

Jean-Marie Pasqualaggi à Natale Casasoprana,

ÉTAIENT ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer,

1. Ordre du jour

Politique de la Ville

1 - Partenariat Mission Locale – Financement 2026/2027/2028

Aménagement de l'Espace Communautaire

2 - Projet partenarial d'aménagement de préfiguration PPA « Entrée de Ville » : approbation du plan de répartition des financements – Complément à la DB-2024-025

Développement Economique et Culturel en milieu rural

3 - Autorisation donnée au Président de signer une convention de partenariat avec INTER BIO CORSE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Bio.

2. Délibérations adoptées

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du bureau communautaire en date du 2 juin 2026.

Monsieur Casasoprana détenant le pouvoir de Monsieur Pasqualaggi quitte la séance.

Nombre de membres composant l'Assemblée	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de votants	13
Quorum	8

DELIBERATION N° DB-2026-018

Partenariat Mission Locale – Financement 2026/2027/2028

Dans le cadre de sa politique de prévention, notamment en direction de la jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien soutient le déploiement de la mission de service public de la Mission Locale d'Ajaccio sur le territoire communautaire.

Une convention vient définir les actions que la Mission Locale s'engage à mettre en œuvre au bénéfice des jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitants le territoire communautaire.

La mission première de la Mission Locale est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'approche globale de la situation des jeunes, permet au conseiller dédié, d'aborder les questions liées à l'emploi et à la formation, tout en intervenant également sur les freins périphériques, telles que la santé, la citoyenneté, le logement, la mobilité...

La CAPA porte une attention particulière aux jeunes habitants les quartiers politique de la ville, ainsi elle demande à la Mission Locale de déployer son action de façon soutenue dans ces périmètres.

Mise en Œuvre :

Dans le cadre de son soutien financier, la CAPA attend de la Mission Locale un **déploiement de son intervention sur le territoire communautaire par la réalisation de permanences décentralisées** permettant de recevoir les jeunes au plus près de leur lieu de vie, mais aussi avec la **perspective de développer de « l'aller vers »** pour une mobilisation d'un nouveau public jeune. Les maires des communes de la Capa vont désigner un élu référent par quartier ou territoire. La mission locale en fera de même. Ainsi, l'information régulière des élus et des acteurs de terrain sur l'offre de services de la Mission Locale est demandée.

La CAPA entend également soutenir la Mission locale dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre d'un **« service logement des jeunes » (SLJ)** proposant informations et offres de logement sur son territoire. En effet, depuis de nombreuses années, la mission locale constate que l'accès au logement est particulièrement difficile pour les jeunes, principalement en raison de leur manque de solvabilité mais aussi par rapport au prix de l'immobilier. Ce service permet de développer quantitativement une offre de logement de petite taille et de chambres chez l'habitant pour les jeunes en formation, en insertion professionnelle et en mobilité. Les propriétaires peuvent bénéficier d'une source complémentaire de revenus ainsi que d'une présence rassurante. Les jeunes, eux, peuvent accéder à un logement avec un loyer abordable et bénéficier d'autres prestations. Cette action a également pour avantage d'identifier les besoins en logement.

Engagement de la Mission Locale :

1/ La mise en œuvre des permanences avec repérage du public : Développer l'« aller vers » pour une mobilisation de tous les jeunes.

- Accueils de jeunes sur tout le territoire communautaire, dans des lieux identifiés soit par la CAPA, soit par les communes membres et d'accueillir un minimum de 250 jeunes par an ;
- Mobiliser des jeunes en tant que de besoin sur l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrat de ville et du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).
- Repérage du public jeune dans les quartiers d'Ajaccio et communes de la Capa :

Les maires des communes de la Capa désignent un élu référent par quartier ou territoire, la mission locale désigne un ou plusieurs référent « quartier » ou territoire.

L'élu repère et oriente les jeunes, la mission locale les accompagne. Afin de structurer les échanges avec les élus référents, une réunion bimestrielle est organisée afin de faire un point sur la situation des jeunes accompagnés, les problématiques du territoire (décrochage, mobilité, santé, logement) et les actions à venir.

Un protocole d'orientation simple est établi :

- Fiche de contact/formulaire+ contact direct (mail ou téléphone) avec un délai de prise en charge réduit.
- Mise en place d'indicateurs simples : nombre de jeunes orientés par quartier, délais de prise en charge, taux d'entrée en accompagnement, types de problématiques remontées.
- Les élus seront informés sur l'offre de services de la mission locale.

Cette démarche sera coordonnée avec les permanences d'accueil mensuelles que nous proposons dans les quartiers de la ville et sur le territoire communautaire

2/La mise en œuvre et le suivi du service logement :

- Informer, conseiller et accompagner les jeunes dans leur projet logement,
- Mettre en place et gérer un ensemble de services sur le logement des jeunes,
- Mettre en place un fichier d'offre de logements par l'identification de candidats bailleurs et locataires,
- Mettre en place de la garantie des loyers impayés,

- Avoir une priorité sur un logement pour un jeune qualifié qui pourrait accéder à un travail qui ne pourrait être pourvu par de la main d'œuvre locale et proposé par une entreprise établie sur le territoire de la Capa,
- Développer le dispositif logement chez l'habitant

3/Diffusion de l'offre de services de la mission locale de l'information à destination de l'ensemble des élus de la CAPA, des travailleurs sociaux, des partenaires de la Capa,

4/Développer la communication à destination des jeunes pour améliorer leur niveau d'information sur les dispositifs et actions qui les concernent, et lutter contre le non-recours. Stratégie commune avec les services de communication de la Capa et de la Ville d'Ajaccio.

5/Santé des jeunes du territoire :

Partage de l'analyse du questionnaire santé des jeunes du territoire.

Une attention particulière sera portée sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Montant de la participation et modalités de versement :

Au titre de sa contribution, la CAPA s'engage à financer les actions de la Mission Locale à hauteur de **105 000 euros (cent cinq mille euros) pour les trois années**. Cette somme sera dédiée au fonctionnement de la Mission Locale et à l'ensemble des actions pour lesquelles elle s'engage au titre des **années 2026/2027/2028**.

Le premier acompte, pour l'année **2026** d'un montant de **17 500€**, interviendra à la **signature** de la convention et le solde soit **17 500€** sur **présentation du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) final**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Une annexe annuelle précisera les modalités de versement pour les années 2027 et 2028.

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia Président, et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code Général de la Fonction Publique,

VU, la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU, la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la délibération n° DB 2025-022 du bureau communautaire en date du 15 juillet 2025 actant le financement des actions de la Mission Locale pour les trois années (2025/2026/2027),

VU, la délibération communautaire n° 2026-008 en date du 04 avril 2026 portant délégation de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire,

VU, la délibération n°2026-106 du conseil communautaire en date du 29 juin 2026 portant adoption du partenariat avec la Mission Locale : Bilan 2025 et objectifs 2026/2027/2028,

DECIDE

- D'autoriser la CAPA à financer les actions de la Mission Locale à hauteur de 105 000 euros (cent cinq mille euros) pour les trois années (2026/2027/2028),
- D'autoriser le versement en deux acomptes de la subvention acquise au titre de l'année 2026 d'un montant de 35 000€ (trente-cinq mille euros),
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

PRECISE

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAPA, exercice 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Monsieur Casasoprana détenant le pouvoir de Monsieur Pasqualaggi rejoint la séance.

Nombre de membres composant l'Assemblée	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants	15
Quorum	8

DELIBERATION N° DB-2026-019

Projet partenarial d'aménagement de préfiguration PPA « Entrée de Ville » : approbation du plan de répartition des financements – Complément à la DB-2024-025

Par délibération n°2024-158 en date du 22 novembre 2024, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a approuvé la participation de la CAPA au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration « Entrée de ville », ainsi que la signature du contrat correspondant.

Ce projet partenarial, associant l'État, la Ville d'Ajaccio, la CAPA, la Collectivité de Corse et l'EPCI de Corse, vise à engager une démarche globale et coordonnée d'aménagement sur le secteur stratégique de l'entrée de ville, compris entre le giratoire de la gare Abbatucci et celui d'Aspretto.

L'ambition portée par le PPA de préfiguration est de définir un programme d'aménagement cohérent et viable permettant de donner une identité et une centralité à l'entrée de ville, de restructurer la zone pour lui conférer une véritable ambiance urbaine, de relier la ville à la mer, de favoriser le développement durable, la mobilité douce et la transition écologique, d'améliorer la circulation routière et les transports en commun, de créer un pôle d'échange multimodal, et de requalifier le secteur de la gare.

Le PPA de préfiguration fixe :

- les objectifs généraux du projet,
- son périmètre,
- les modalités de gouvernance,
- ainsi que les engagements des partenaires, notamment en matière de financement des études.

À ce stade de préfiguration, le projet repose sur la réalisation d'un ensemble d'études nécessaires à l'élaboration du programme d'aménagement. Le montant global de ces études est estimé à environ 1 500 000 € HT, avec une première phase prioritaire évaluée à environ 600 000 € HT.

Conformément à la délibération initiale, ces études ont vocation à être cofinancées par l'ensemble des partenaires signataires du PPA.

Il convient désormais, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, de formaliser la répartition des contributions financières entre les partenaires, en cohérence avec les engagements du contrat de PPA.

Cadre financier et principes de financement

Par délibération du Bureau Communautaire DB-2024-025 en date du 16 mai 2024, a été acté la maîtrise d'ouvrage des études pré-opérationnelles par la CAPA pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € HT, la participation du bloc local pour un montant de 20 %, ainsi que l'autorisation de solliciter des financements extérieurs. En effet, le PPA prévoit que :

- les partenaires participent collectivement au financement des études,
- leurs contributions sont conditionnées à l'éligibilité des actions et à la disponibilité des crédits,
- les engagements financiers peuvent être ajustés par voie d'avenant si nécessaire.

Les financements portent sur l'ensemble des études nécessaires à la définition du programme d'aménagement, couvrant notamment les volets : urbain, mobilité, environnemental, économique et juridique.

Répartition des financements

Il est proposé d'approuver la répartition des financements entre les partenaires signataires du PPA, selon les quotités suivantes :

- État : 40 %
- Collectivité de Corse : 30 %
- Bloc local : 20 %
- EPCI Corse : 10 %

Ces participations s'appliquent à la première phase d'études estimée à 600 000 € HT.

Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia Président , et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code Général de la Fonction Publique,

VU, la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU, la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la délibération communautaire n° 2024-158 en date du 22 novembre 2024 portant adoption du projet partenarial d'aménagement (PPA) de préfiguration "Entrée de ville",

VU, la délibération n° DB 2024-025 en date du 23 mai 2024 portant approbation du projet d'aménagement de l'entrée de ville et de son plan de financement,

VU, la délibération communautaire n° 2026-008 en date du 04 avril 2026 portant délégation de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire,

DECIDE

- D'approuver les quotités de financement entre les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PPA de préfiguration « Entrée de ville » pour un premier volet de financement de 600 000 € HT :
 - État : 40 %
 - Collectivité de Corse : 30 %
 - Bloc local : 20 %
 - EPCI Corse (CCIC) : 10 %
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette répartition,
- D'autoriser le Président à solliciter les cofinancements correspondants,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 14 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : Jean-Baptiste Biancucci.

DELIBERATION N° DB-2026-020

Autorisation donnée au Président de signer une convention de partenariat avec INTER BIO CORSE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Bio.

Dans le cadre du Schéma de Développement Agricole et Rural (SDAR) 2030, et de sa labellisation Projet Alimentaire territoriale de niveau 2, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien poursuit son engagement en faveur d'une agriculture durable, résiliente et créatrice de valeur pour le territoire. Cette stratégie vise notamment à soutenir les filières agricoles locales, encourager l'installation agricole, favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité, tout en intégrant les enjeux écologiques et climatiques.

Le développement d'une agriculture biologique constitue un levier majeur pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, la CAPA ET INTERBIO CORSE ont souhaité formaliser un partenariat destiné à mettre en œuvre un plan bio.

Un plan Bio est un outil politique et technique qui vise à renforcer l'agriculture biologique et à l'ancrer dans un projet de territoire. Dans le cas précis, il permettra le croisement du Projet Alimentaire Territorial et du Contrat Local de Santé Environnement du Pays Ajaccien en mettant en exergue qu'une alimentation de qualité accroît l'amélioration de la santé publique et préserve la biodiversité.

INTERBIO Corse est l'association interprofessionnelle bio de la région Corse regroupant des représentants des producteurs bio, les coopératives, groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs

développant la filière bio en région. A ce jour, l'association rassemble environ 180 adhérents représentant 30 % de la production biologique régionale.

Ses missions sont l'appui technique aux productions, l'accompagnement à l'installation agricole et à la conversion en AB, la promotion et la structuration de la filière bio régionale, sur le territoire de la région Corse.

Interbio corse est la seule association interprofessionnelle reconnue à l'échelle régionale dédiée à la structuration, au développement et à la promotion de l'agriculture biologique en Corse. A ce titre, elle fédère l'ensemble des maillons de la filière biologique régionale et dispose d'une expertise technique et territoriale spécifique lui permettant d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Depuis 2021, Inter Bio Corse travaille en collaboration avec la CAPA au sein des Espaces Test Agricoles et intervient en tant qu'accompagnant pour la mise en œuvre de l'appui technique maraîchage et arboriculture bio.

Dans le prolongement de cette collaboration, INTERBIO CORSE a réalisé un diagnostic de l'agriculture biologique à l'échelle du territoire de la CAPA. Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux, les potentialités et les leviers de développement de la filière. Sur la base de ce diagnostic, la CAPA et INTERBIO CORSE ont engagé conjointement une réflexion visant à définir un plan d'action opérationnel en faveur du développement de l'agriculture biologique, de l'alimentation durable et de la préservation de l'environnement.

Compte tenu de ses missions, de son expertise et de son implication dans la réalisation du diagnostic ainsi que la construction de son plan d'action, INTERBIO CORSE constitue un partenaire privilégié pour accompagner la CAPA dans la mise en œuvre de son plan bio.

Cette coopération s'inscrit dans les ambitions partagées d'une vision d'un territoire résilient et attractif où l'agriculture biologique et les pratiques agroécologiques nourrissent la population, préservent la biodiversité insulaire et améliorent durablement la santé de ses habitants.

Le partenariat porte notamment sur :

- L'accompagnement des réflexions stratégiques de la collectivité en matière d'agriculture biologique
- L'identification et la structuration d'actions opérationnelles
- L'appui à la mobilisation des acteurs du territoire

Ainsi, dans le cadre de cette convention, le partenariat entre la CAPA et Interbio Corse s'articulera autour des axes suivants :

Axe 1 : Transformation des pratiques agricoles

Axe 2 : Gouvernance foncière

Axe 3 : Restauration collective

Axe 4 : Sensibilisation et éducation

Pour ce faire, l'association INTERBIO assure un appui stratégique et méthodologique dans la mise en œuvre du plan bio.

A ce titre, elle s'engage à :

- Fournir un appui méthodologique à la conception, structuration et l'évaluation des actions
- Accompagner à l'identification des priorités d'actions en matière d'agriculture biologique ;
- Apporter son d'expertise sur les enjeux sanitaires, environnementaux et économiques liés au développement du bio ;
- Partager des ressources techniques et exemples d'actions mises en œuvre dans d'autres territoires.
- Participer aux réunions de travail avec les services de la CAPA ;
- Contribuer à la mobilisation des acteurs de la filière biologique ;
- Produire des éléments de bilan et d'analyse relevant de son champ d'expertise

La CAPA assure le pilotage stratégique du plan bio.

A ce titre, elle s'engage à :

- Définir les orientations stratégiques du plan bio en cohérence avec le SDAR 2030, le PAT de niveau 2, le Contrat Local de Santé et l'ensemble des dispositifs communautaires
- Assurer la coordination générale de la démarche et veiller à son articulation avec les communes membres, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire ;
- Identifier, mobiliser et rechercher des financements susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des actions du plan bio ;
- Mettre à disposition les outils d'animation du territoire (communication, salles, réseaux de partenaires, etc.)
- Faciliter la mobilisation des acteurs locaux et l'organisation des instances de concertation
- Travailler en collaboration avec INTERBIO CORSE dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan bio
- Communiquer sur la démarche et valoriser les actions engagées
- Assurer le suivi administratif et l'évaluation globale du Plan Bio

Pour ce faire, la CAPA s'engage à participer à la mise en œuvre de cette convention, à hauteur de 5 000 € TTC auprès d'Inter Bio Corse.

Il est précisé que la somme sollicitée est disponible au BP 2026.

Où l'exposé de Monsieur Natale Casasoprana 5ème Vice-Président, et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code Général de la Fonction Publique,

VU, la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU, la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la délibération communautaire n° 2026-008 en date du 04 avril 2026 portant délégation de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire,

DECIDE

- De valider l'intérêt de la démarche.
- D'approuver la participation de la CAPA à hauteur de 5 000 € dans le cadre de cette convention partenariale avec INTER BIO CORSE.
- D'autoriser le Président à signer la convention afférente et tous actes ou documents se rapportant à cette affaire.

PRECISE

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAPA, exercice 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

3. Teneur des débats

MONSIEUR LE PRESIDENT

On peut faire l'appel ?

MONSIEUR N.CASASOPRANA

Stéphane SBRAGGIA, Xavier LACOMBE, Alexandre SARROLA, Christelle COMBETTE, Jean-Marie PASQUALAGGI donne pouvoir à Natale CASASOPRANA, François FAGGIANELLI, Paul-Dominique MINICONI, Etienne FERRANDI, Stéphane ROMANI, Paul CORTICHIATO, Christian BACCI, Nicole OTTAVY, Antoine ORTOLI, Jean-Baptiste BIANCUCCI.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 2 juin 2026. Est-ce qu'il y a des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté. Merci. Premier Rapport : partenariat Mission Locale – financement 2026-2027-2028. Dans le cadre de sa politique de prévention, notamment en direction de la jeunesse, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien soutient le déploiement de la mission de service public de la Mission Locale d'Ajaccio sur le territoire communautaire. Le projet de convention triennale 2026-2027-2028 prévoit l'accueil des jeunes dans les communes de la CAPA dans le cadre de permanences délocalisées avec un repérage du public en développant « l'aller vers » pour une mobilisation de nouveaux jeunes, mais également la continuité de la mise en œuvre du service logement des jeunes, proposant la diffusion d'informations sur l'accès au logement autonome et des offres de location de chambres chez l'habitant. Cette action a également pour avantage d'identifier les besoins en logement des jeunes du territoire de la CAPA, de jouer le rôle d'observatoire du logement des jeunes et d'augmenter les chances d'insertion professionnelle et sociale. Une attention particulière sera portée au travail de suivi du référent santé de la Mission Locale. Il est donc demandé au Bureau communautaire d'autoriser la CAPA à financer les actions de la Mission Locale à hauteur de 105 000 € pour les trois années, d'autoriser le versement en deux acomptes de la subvention acquise au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 35 000 € et autoriser le président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire. On retrouve dans ce rapport une déclinaison de ce que nous avons inscrit plus largement sur la question du logement en direction notamment des jeunes puisque l'on sait que c'est un frein à leur épanouissement et à leurs chances de pouvoir s'accomplir sur leur ville, sur leur territoire. C'est bien beau d'avoir une politique d'attractivité en matière économique mais on sait que s'il y a un problème de logement.... Comme nous sommes dans une stratégie de réorganisation et de retour

des familles actives et des actifs plus largement ainsi que des jeunes en particulier, cela s'inscrit parfaitement dans les orientations politiques. Je le dis simplement par souci de cohérence parce qu'on est souvent amené sur ce sujet à l'évoquer sous plusieurs prismes. C'est bien de rappeler aussi la cohérence de ce qui est dit à un moment donné dans des documents d'orientations et de ce qui peut ensuite être décidé à d'autres niveaux. Je voulais simplement le rappeler. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Casasoprana a quitté la salle ? Ah oui, c'est la Mission Locale ! D'accord, il peut revenir après, en revanche ? Vous avez noté qu'il est revenu ? Rapport suivant : Projet partenarial d'aménagement de préfiguration PPA « Entrée de ville » : approbation du plan de répartition des financements en complément de la délibération DB n°2024-025. Par délibération en date du 22 novembre 2024, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a approuvé la participation de la CAPA au projet partenarial d'aménagement de préfiguration ainsi que la signature du contrat correspondant. Les partenaires, je le rappelle, sont le bloc local, l'État, la Chambre de commerce et d'industrie ainsi que la Collectivité de Corse. Ce projet partenarial vise à engager une démarche globale et coordonnée d'aménagement sur le secteur stratégique de l'entrée de ville compris entre le giratoire de la gare Abbatucci et celui d'Aspretto. En cohérence avec les engagements du contrat de PPA, les partenaires se sont accordés sur un premier volet de financement pour un montant de 600 000 €. Il est demandé au Bureau communautaire d'approuver les quotités de financement entre les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PPA de préfiguration « Entrée de ville ». La répartition est la suivante : État : 40 %, Collectivité de Corse : 30 %, bloc local : 20 % et Chambre de commerce et d'industrie : 10 %. Il est également demandé au Bureau communautaire d'autoriser le président à signer les documents afférents. Ce PPA a été signé il y a quelques mois. Il vise, comme tout projet partenarial, à engager une démarche de préfiguration. La notion de préfiguration consiste à commander des études, à travailler et à évaluer certaines hypothèses d'aménagements notamment sur les questions de mobilité. J'en profite pour vous dire que sur la question de l'entrée du train, du maintien de la gare et de savoir s'il faut que le train s'arrête à Saint-Joseph ou qu'il entre en centre-ville, rien n'est tranché aujourd'hui ! Chacun peut avoir son idée. En ce qui me concerne, il m'est arrivé d'avoir des idées qui changeaient à ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs. Il n'y a rien de grave ! Le fait de commander des études de préfiguration, c'est justement pour s'entourer des meilleurs éclairages afin de prendre des décisions qui soient les plus avantageuses du point de vue de l'intérêt général. Il y a des questions d'aménagement urbain et de nombreux sujets à tiroirs. Ce sont des sujets complexes par la diversité des thèmes qu'ils abordent. Je fais là aussi ce rappel parce que nous nous sommes donné la peine de signer cette convention car nous avons pris acte que, pendant des années, le sujet de l'aménagement du fond de baie ou du front de mer a été beaucoup évoqué. On en parle depuis quarante ans et il ne s'est strictement jamais rien fait ! L'un des obstacles, c'est qu'une fois la question foncière évoquée, chacun disait : « Tu n'es pas chez toi, rentre chez toi », et l'on n'avancait pas sur le sujet ! J'avais donc pris l'initiative d'aller à la rencontre de l'ensemble des parties prenantes concernées, étant entendu qu'il s'agit d'un foncier qui n'est pas sous maîtrise du bloc local mais peu importe ! Le maire reste quand même l'aménageur de sa ville même s'il doit faire avec ses partenaires. Nous avons donc mis en place cette démarche partenariale. Elle est destinée à aider à la prise de décision. Elle est de préfiguration et vise justement à éclairer les choix. D'ailleurs, vous voyez que les études sont importantes puisqu'au regard des montants présentés, cela nécessite effectivement de lourds travaux et de se donner, les uns et les autres, les moyens d'agir. Je le dis en tant que président de la CAPA et en tant que maire d'Ajaccio : je n'ai pas d'idée arrêtée et même si j'en avais une, je pourrais en changer si les études démontraient qu'une autre option est meilleure ! Je me place du point de vue de l'intérêt général et de ce qui peut améliorer le cadre de vie ainsi que toutes les questions stratégiques relatives à l'entrée de ville. Je le dis et je le redirai parce que c'est important ! Cela étant, il est normal que les gens s'expriment et même entre nous, nous avons des

avis différents. Ce n'est pas grave mais je voudrais quand même que l'on respecte la méthode ! Je le rappelle ! Sinon, il n'y a pas lieu de faire un PPA, cela ne sert à rien si chacun a son idée et reste campé sur ses positions ! Nous ferons alors comme nous avons fait pendant quarante ans : nous n'avancerons pas ! Le sujet de l'entrée de ville sera remis dans un tiroir et nous passerons à autre chose. J'essaie de mettre en place toutes les démarches permettant de réussir à avancer sur ce sujet éminemment stratégique pour l'entrée de ville. Un sujet très important, sachant que nous avons déjà commencé à travailler sur certains de ces aspects, notamment au niveau de Saint-Joseph. Cette délibération porte sur l'approbation du plan de répartition des financements. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Monsieur BIANCUCCI.

MONSIEUR J.BIANCUCCI

La nécessité d'effectuer des études en la matière : il y a au moins un sujet qui a fait l'objet de discussions sur le plan public voire médiatique : c'est la problématique du déplacement de la gare d'Ajaccio. Vous en avez parlé vous-même. Vous avez une idée. Les idées, bien entendu, peuvent changer, évoluer au fur et à mesure des données techniques qui nous sont apportées. Je voudrais donc dire d'emblée que je ne suis pas contre le fait que l'on puisse étudier. Cela vaut en la matière comme dans d'autres problématiques. Je doute un peu que les études ne soient pas déjà orientées dans l'intention pour que les choses puissent aller uniquement dans un sens. Je le dis de manière sereine et ce n'est pas un procès d'intention par avance. C'est simplement parce que la discussion, le débat est déjà public. Donc l'étude peut venir ! S'il s'agit uniquement d'éléments techniques, à ce moment-là, nous le verrons puisque vous avez une majorité pour engager les études et pour avoir un quitus sur cette demande. Je préfère dire que je suis extrêmement réservé là-dessus. Je me rappelle d'une étude qui avait été faite sur les déchets où l'on avait à la fois engagé l'étude et connu le résultat. Mais nous n'allons pas revenir là-dessus, cela date déjà d'un certain temps. Donc ma position, la position du maire de Cuttoli-Corticchiato est une position de réserve. Cela ne veut pas dire que, par avance, je suis contre. J'attends de voir ce qu'il en sera.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Alors, c'est pour ça, Monsieur Biancucci, que j'ai fait cette petite parenthèse parce que j'entends ce que vous dites. J'ai eu cette discussion avec Gilles Simeoni avant la signature du PPA, pour lui assurer vingt-quatre heures avant, parce que j'ai trouvé utile de le faire. Non pas tant par rapport à lui, parce qu'il avait aussi des a priori dans sa sphère, comme j'en avais dans la mienne. Je voulais, entre guillemets, un peu dépolluer tout cela parce que nous mettions en place une méthode que je voulais claire. Encore une fois, je ne sais pas ce que l'étude va donner. Mais une étude, on n'est pas lié par elle, une étude, c'est simplement pour se donner un peu de surface, un peu de hauteur, pour peut-être voir des choses que l'on n'avait pas vues et en discuter ensemble. Donc, je ne préjuge pas des résultats. Si demain l'étude ne convainc pas et que nous avons une intime conviction sur un certain nombre de choses, cela reste possible. En ce qui me concerne sur ce sujet de la gare, je l'ai d'ailleurs dit publiquement : j'ai changé deux ou trois fois d'avis et puis après, je me suis dit que cela méritait effectivement un approfondissement. Mais je n'ai pas d'intime conviction ! Ce qui m'intéresse, à un moment donné, c'est le train, s'il rentre en ville, en quoi cela va-t-il apporter un plus en termes de report modal et par rapport à la stratégie et à la politique de mobilité que nous menons ? S'il s'avère que l'étude démontre que le maintien du train avec des aménagements qu'il faudrait peut-être prévoir, répond à cette commande-là, même si mon avis ou celui d'autres était de se dire : « Ah ben tiens, c'était mieux de le mettre là » nous choisirons l'option qui apportera un plus ! Je travaille vraiment dans ce sens-là ! Donc, il n'y a pas de préjugés ! Encore une fois, les décideurs, c'est le politique, c'est nous ! Les études sont des aides à la décision, qui aident ou pas d'ailleurs ! Parfois, elles peuvent embrouiller plus qu'autre chose, je n'en sais rien ! Mais nous avons justement voulu partir sur cette méthode de préfiguration pour ne

pas être dans quelque chose d'arrêté et nous dire : nous allons nous donner un peu de hauteur, un peu de surface, puis nous débattons ! Nous verrons effectivement sur la copie qui est rendue, soit elle permet de converger vers une option qui aura fait l'unanimité, en disant : voilà, c'est cette option-là, cela a été démontré par A plus B et nous avons intérêt à faire cela plutôt qu'autre chose. Que j'aie eu raison six mois avant ou tort six mois après, franchement, ce n'est pas le sujet ! Je suis plutôt obsédé par la qualité de l'étude en tant qu'aide à la décision. D'ailleurs, je pense que, vu qu'il y a des avis qui sont tous légitimes au moment où nous nous parlons, c'est bien d'avoir justement des éléments supplémentaires externes pour essayer d'aboutir à une convergence. Donc, encore une fois, j'insiste là-dessus : il n'y a pas de scénario arrêté ! D'abord, nous ne dépenserions pas autant d'argent si j'avais une certitude absolue et qu'elle faisait consensus. Je pense que nous aurions fait l'économie de commander ces études. Encore une fois, cela ne concerne pas que les mobilités, nous sommes sur un sujet beaucoup plus complexe. Effectivement, demain, la question de faire rentrer ou non le train en centre-ville et si demain il n'entre pas parce que l'on aura considéré que, du point de vue des mobilités, il est préférable de choisir une autre option, alors se posera la question de l'espace libéré pour l'aménagement urbain à venir. Qu'est-ce que cela peut corriger parmi les dysfonctionnements que nous connaissons sur la ville d'Ajaccio et qui pourraient être corrigés par la reprise de cette emprise ? Il y a donc beaucoup de sujets à tiroirs. C'est un sujet qui va nous occuper un petit moment. Voilà ! Encore une fois, c'est bien de l'exprimer parce que cela me permet aussi de dire que nous avançons pas à pas sur ce sujet-là. Encore une fois, il n'y a pas d'idée arrêtée ! Vous savez d'ailleurs que j'ai reçu les représentants du personnel des Chemins de fer. Je les avais reçus il y a plusieurs mois, ils étaient venus manifester cette inquiétude et m'ont posé clairement la question comme vous, sur le fait de savoir s'il y avait un scénario déjà décidé. Je leur ai répondu exactement ce que je viens de vous dire. Alors, j'ai vu qu'il y avait un nouveau communiqué. Visiblement, je n'ai pas été très persuasif mais je les reverrai !

MONSIEUR E.ARMAND

En revanche, ce sont des comités techniques qui se réunissent régulièrement.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Voilà, et je pense qu'après, de temps en temps, il faudrait peut-être effectivement faire un point d'étape sur les travaux qui sont réalisés dans les différentes instances pour ne pas donner l'impression que l'on travaille, je dirais, dans des caves ou dans des souterrains. Voilà, parce que c'est important ! Il y a des inquiétudes, il y a des interrogations. Je n'ai pas de vérité empirique là-dessus, sur le sujet !

MONSIEUR J.BIANCUCCI

Juste une requête, est-ce que on pourrait connaître le cahier des charges des études en dehors des éléments que vous nous donnez dans ces documents ?

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur MORVAN ?

MONSIEUR L.MORVAN

Oui, sur l'étude surtout, ce qui est très important, c'est que ce n'est pas une étude, cela a été, bien sûr, rappelé par le président, ce n'est pas une étude « presse-bouton » qui révèle une vérité qui

s'impose. Bien entendu, c'est une aide à la décision et surtout, ce qui est très important, c'est que le bureau d'études a un rôle, quelque part, un peu de sapiteur. Il y a un COTEC. C'est très important parce que, quelquefois, derrière ce mot un peu tarte à la crème peut se cacher du vide ! Là, il se trouve qu'il y a vraiment une approche collégiale c'est-à-dire qu'environ tous les mois et demi, l'ensemble des partenaires s'organisent en format technique la plupart du temps ici, avec un ordre du jour, des comptes rendus, des documents diffusés. C'est quelque chose qui fonde un travail véritablement collégial ! C'est cela qui est très important ! Cela ne veut pas dire que tout le monde est d'accord, cela veut dire que tout le monde partage, à un instant T0 les éléments de réflexion. D'ailleurs, c'est très important de rappeler qu'il n'y a aujourd'hui aucune production finalisée que l'on puisse projeter. Pourquoi ? Parce que l'on s'interdit justement le côté travail de chambre qui s'imposerait à tous. Il s'agit plutôt d'essaimer et de jalonner un certain nombre d'invariants quand il y en a et de pouvoir ainsi avancer tous ensemble, avec évidemment toutes les problématiques que sont la mobilité, l'accès de l'ensemble des quartiers au littoral, l'intégration urbaine, la création de valeur et la logistique urbaine et aussi de ne pas oublier que c'est un sujet CAPA. C'est-à-dire que l'on parle évidemment de la ville d'Ajaccio, ce qui est très important mais ce qui se passe en matière de mobilité au niveau de l'entrée de ville impacte l'ensemble du territoire, c'est-à-dire que nous sommes bien sur un sujet dont l'importance et la connexion sont vitales pour l'ensemble du territoire. Il y a les deux équipements publics majeurs : il y a le centre administratif, bien sûr, il y a le port qui est très important ainsi que l'aéroport. L'aéroport, par exemple, c'est un élément qui ne paraissait pas forcément être une évidence. Pourtant, il est apparu comme un élément fondateur de l'entrée de ville alors qu'on ne l'avait pas nécessairement identifié, moi le premier ! Cela peut paraître bête de dire cela, mais aujourd'hui, très clairement, quand on parle d'entrée de ville, un aéroport situé à huit kilomètres d'une citadelle, c'est très important ! Je rappelle que l'aéroport de Bastia-Poretta ne s'appelle pas ainsi pour rien ! Au début, c'était plutôt Poretta tout seul et Bastia s'est très logiquement battue pour remettre sur le panneau de signalisation le mot « Bastia » parce qu'elle a bien compris que l'aéroport est créateur de valeur. Cela, aujourd'hui, nous l'avons intégré ! Si la CAPA a souhaité connecter le plus vite possible le bus au centre-ville, c'est justement non pas pour anticiper quoi que ce soit dans les choix à venir mais parce qu'il faut un transport capacitaire qui amène le plus de personnes possibles avec un bon report modal. Pour autant, le fait de savoir si le TCSP sera un tram-train ou un bus, ce sont précisément les études qui vont aider à y répondre sans préjuger des choix. Cela a été effectivement très bien rappelé lors du dernier COPIL : l'un n'empêche pas l'autre ! Il faut ce travail à double filet, c'est-à-dire un travail collégial, technique, partagé, sincère et puis la transmission des éléments consolidés vers la sphère stratégique et politique.

MONSIEUR E.FERRANDI

Je pense que la proposition qui est faite est au bon niveau et à la hauteur de l'enjeu que représente l'entrée de ville parce qu'elle conditionne, comme cela a été dit, plusieurs éléments et cela sur le long terme. Chaque fois que l'on a essayé de faire un cahier des charges (je me rappelle, je fais partie maintenant des plus anciens), qu'à chaque fois que l'on a essayé de faire un cahier des charges restrictif en donnant des pistes déjà établies, on a toujours buté sur les solutions que l'on ne pouvait mettre en œuvre parce que l'on s'est tout de suite crispé : l'histoire de la gare, l'histoire du train, l'histoire de ceci, l'histoire de cela.... Le fait d'ouvrir de façon très large avec les problématiques que nous avons aujourd'hui, c'est quand même la garantie que nous aurons une réflexion qui sera la plus large possible, la plus collégiale possible. Cela ne veut pas dire que tout le monde sera d'accord sur tout parce que l'on peut être d'accord sur certains sujets et ne pas l'être sur d'autres. Mais la méthode qui est proposée me semble au bon niveau. Parce que parler d'aménagement aujourd'hui dans une ville qui est déjà contrainte par le bord de mer, par les

accès, par le port, par ceci et par cela, ce n'est pas comme faire une étude pour savoir si l'on va réaliser une route à deux voies ou à quatre voies ! C'est beaucoup plus simple dans ce dernier cas ! Là, c'est véritablement une réflexion de fond qu'il faut avoir et il me semble qu'à ce niveau-là, la barre qui est placée est bonne et de nature, en tous les cas, à rassurer tout le monde, à défaut de convaincre tout le monde !

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

MONSIEUR X.LACOMBE

Bon, juste quelques mots, sans redire ce qui vient d'être dit par les différents intervenants, tout simplement pour saluer la démarche et quand même préciser qu'aujourd'hui, si nous sommes en bureau communautaire au stade des études....je comprends le maire de Cuttoli qui est d'accord sur le principe, comme sur beaucoup de choses mais qui est toujours réservé avec une forme de méfiance.

MONSIEUR J.BIANCUCCI

Vous avez tout compris...

MONSIEUR X.LACOMBE

Je traduis bien votre pensée ? Je pense que tout le monde l'avait compris mais peut-être que je le dis plus directement et plus facilement ! On peut le comprendre aussi ! Je voudrais quand même aujourd'hui saluer le travail de notre président parce que si nous sommes aujourd'hui ici pour discuter et pour voter ou pas, cela vous appartient, c'est parce que le président de la CAPA, maire d'Ajaccio également, a pris à bras-le-corps ce problème de l'entrée de ville qui traîne depuis des années sur lequel nous ne faisons rien et n'avancions pas ! Il a réussi à mettre autour de la table, j'oserais presque dire à contribution, en forçant un peu la main, en tordant un peu le bras — c'est une image bien sûr ! — les autres partenaires. Je ne voudrais pas parler des projets de parkings qui ont avorté non pas pour des questions de faisabilité mais pour des aspects purement politiques. Vous savez, je n'ai pas l'habitude de ne pas dire ce que je pense ! Je le dis directement, cela ne me gêne pas et je l'assume pleinement ! Aujourd'hui, nous commençons quelque chose, ce n'est qu'un début. Nous sommes encore loin du compte. La démarche va être longue et je pense qu'elle est désormais initiée. Nous avons voté, je crois en 2024 ou en 2025 je ne sais plus, il y a une délibération, je crois que c'est dans le rapport. Je l'ai lu hier matin de bonne heure, donc j'ai un peu oublié, entre-temps j'ai dormiune délibération qui prévoyait déjà des montants d'études plus élevés. Je pense qu'aujourd'hui il y a vraiment des enjeux. Alors, on parle du nœud gordien que constitue l'emplacement de la gare. J'emploie cette expression parce qu'à un moment donné il faudra trancher, c'est le cas de le dire ! Cette ligne de chemin de fer, cette emprise foncière, il faudra décider : soit nous la maintenons, soit nous la modifions ! Il y a plusieurs scénarii, je ne suis pas arrêté non plus ! J'avais ma petite idée et pour vous faire une confidence Monsieur BIANCUCCI, je me suis laissé convaincre du contraire de ce que je pensais par les services de la Collectivité de Corse. Parce que j'ai eu des explications, des arguments que j'ai d'abord contestés ouvertement, puis, à la fin, je me suis dit : pourquoi pas ? Alors, est-ce qu'il faut laisser la gare là où elle est ? A vechja gara d'Aiacciu ! Très bien ! Est-ce qu'il faut la déplacer à Aspretto ? Pourquoi ne pas la déplacer près de Campo dell'Oro ? Je n'en sais rien, je n'ai pas d'avis arrêté ! Quand quelqu'un des services de la CAPA avec qui j'ai échangé aussi ainsi que des services de la Ville m'a dit : « Pourquoi ne pas mettre la gare près de l'aéroport de Campo dell'Oro ? » Je me suis dit : pourquoi pas ? Après tout, c'est quand même l'aéroport d'Ajaccio Napoléon-Bonaparte ! Voilà.

Donc, ce que je voudrais dire, c'est qu'aujourd'hui nous démarrons quelque chose que nous traînons depuis des années. J'espère que nous allons pouvoir avancer avec les différents partenaires. Comme cela a été dit par les services et plus précisément par Monsieur MORVAN, ce n'est pas seulement l'entrée de ville d'Ajaccio, il n'y a pas que le chemin de fer, il y a la mobilité, l'extension du port, tout le projet nautique et d'autres sujets : le développement des commerces et l'accessibilité... Cela va aussi avec le projet routier qui concerne la périphérie ajaccienne. Oui, il y a l'entrée de ville, d'Aspretto à la gare mais après il y a tout le reste ! Tout le reste, apparemment, les choses sont à peu près dessinées mais nous attendons maintenant le début des travaux et les réalisations mais c'est un ensemble ! Je crois que cette réflexion et cette étude sont menées en toute sincérité. Je pense, sans apporter de réponse à Monsieur Biancucci, qu'il n'y a pas d'a priori. Si demain, l'idée que nous avons aujourd'hui sur le sujet est remise en cause par cette étude ou par les résultats ou par les éléments d'analyse qui nous permettront de décider et qu'il en ressort autre chose que ce que nous pensions, alors ce sera sûrement mieux si certains éléments nouveaux entrent en jeu. Je pense que le conseil communautaire, quelle que soit sa majorité, décidera de ce qu'il y a de mieux et de plus adapté en réunissant tous les éléments à sa portée et à la connaissance de tous. Voilà, tout simplement ce que je voulais dire. Je suis très heureux de savoir... Je ne sais pas si j'en verrai l'aboutissement.... Mon grand âge me rend plus réservé sur ce point que sur autre chose !!! Et oui... et oui... Mais je souhaite vous accompagner le plus longtemps possible. Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

C'est vrai que tu as terminé sur une touche un peu... Tu nous obliges à être performants sur le sujet du coup... Nous sommes sur un temps long. En même temps que je t'écoutais... Maintenant tout le monde a peur : qui est-ce qui va arriver après ?

MONSIEUR X.LACOMBE

C'est pour faire accélérer les choses, vous avez bien compris ?

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je m'interrogeais, en fait, sur le niveau d'information du Bureau communautaire et plus largement des conseillers communautaires sur le sujet qui a inspiré la commande de ces études. Peut-être faudrait-il déjà, dans cet espace-là, faire une présentation des réflexions posées sur le papier : de ce qu'est d'abord le sujet de l'entrée de ville ? quelles sont les thématiques qu'il englobe ? Ce qui permettrait effectivement de mieux comprendre la nécessité d'avoir signé un PPA de préfiguration pour aider le décideur politique dans les choix et les orientations stratégiques qu'il souhaiterait retenir. Je formule le souhait que, lors du prochain Bureau communautaire, soit faite une présentation de l'état actuel de la réflexion sur le sujet. Cela permettrait déjà de s'assurer d'un niveau de connaissances et d'informations partagées sur ce point. On aurait d'ailleurs dû commencer par cela mais ce n'est pas grave, nous le rattrapons ! Puis cela rejoindra d'autres sujets, nous sommes en train d'essayer d'assembler les pièces du puzzle. C'est le projet de territoire, tout cela ! En même temps, il y a de la cohérence ! Enfin, en tout cas, nous allons essayer de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. C'est adopté. Rapport suivant, Monsieur Natale CASASOPRANA.

MONSIEUR N.CASASOPRANA

Merci. Le rapport suivant porte sur une convention de partenariat avec Interbio Corse. Dans le cadre du Schéma de développement agricole rural 2030 de la CAPA et de la labellisation du Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, la CAPA poursuit son engagement en faveur d'une agriculture durable, résiliente et créatrice de valeur ajoutée pour le territoire. Interbio Corse a réalisé en 2025 un diagnostic de l'agriculture biologique à l'échelle du territoire de la CAPA, qui a permis d'identifier les enjeux, les potentialités et les leviers de développement de la filière. Sur cette base, la CAPA et Interbio Corse ont engagé conjointement une réflexion visant à définir un plan d'action opérationnel en faveur du développement de l'agriculture biologique, de l'alimentation durable et de la préservation de l'environnement et ont souhaité formaliser un partenariat destiné à mettre en œuvre un Plan Bio. Il s'agit d'un outil politique et technique qui vise à renforcer l'agriculture biologique. Il permettra le croisement du Projet Alimentaire Territorial et du Contrat Local de Santé-Environnement du Pays Ajaccien en mettant en exergue le fait qu'une alimentation de qualité contribue à l'amélioration de la santé publique et à la préservation de la biodiversité. La CAPA assurera le pilotage stratégique et la coordination générale du Plan Bio. Elle veillera à la mobilisation des partenaires du territoire, à la recherche de financements complémentaires, au suivi de la mise en œuvre des actions ainsi qu'à l'évaluation globale de la démarche. Pour ce faire, elle s'engage à participer à la mise en œuvre de cette convention à hauteur de 5 000 euros. Ce montant est prévu au budget. Pour rappel, en matière d'agriculture biologique, la CAPA est la seule intercommunalité à porter un espace-test agricole entièrement bio. Par ailleurs, l'étude réalisée l'an dernier a permis d'identifier 32 exploitations agricoles biologiques sur le territoire du Pays Ajaccien. Il est donc demandé au Bureau communautaire de valider l'intérêt de la démarche, d'approuver la participation de la CAPA à hauteur de 5 000 euros dans le cadre de cette convention de partenariat avec Interbio Corse et d'autoriser le Président à signer la convention afférente ainsi que tout autre acte ou document se rapportant à cette affaire.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur BIANCUCCI.

MONSIEUR J.BIANCUCCI

Oui, c'est un dossier intéressant même très intéressant ! Il y a une chose qui m'interpelle tout de même : c'est la faible participation financière. Vous allez me répondre, je suppose... que c'est ce qui nous a été demandé ! Mais je crois qu'en ayant lu le rapport, avec les objectifs, les quatre axes, etc... il me semble qu'il y a beaucoup d'ambitions, ce qui est légitime et à quoi je souscris pleinement dans ce dossier d'importance. Mais la faiblesse des moyens financiers me laisse un léger doute sur l'amplitude non pas de la convention, je pense que la convention est prévue dans des termes tout à fait ordinaires, mais ce qui m'interpelle beaucoup plus, c'est l'impact que peut avoir cette faible participation financière au regard des objectifs tels qu'ils sont définis. Voilà, c'est juste une question mais vous allez peut-être, en tout cas je l'espère, m'éclairer sur ce point.

MONSIEUR N.CASASOPRANA

Il s'agit effectivement uniquement de la subvention accordée à Interbio Corse. C'est vrai qu'il existe déjà un partenariat de longue date avec la CAPA. Cette convention vient donc formaliser ce partenariat et permet justement de l'institutionnaliser à travers un accompagnement financier. Maintenant, concernant le Plan Bio, comme je l'ai rappelé dans ma présentation, il est également possible de solliciter d'autres financements complémentaires pour poursuivre et renforcer le travail qui est réalisé par les services, que je tiens d'ailleurs à saluer. Cela fait maintenant plusieurs années qu'ils accomplissent un travail remarquable sur l'alimentation durable et sur l'agriculture

biologique faisant du Pays Ajaccien l'un des territoires de référence, notamment en Corse et oui, tout à fait ! concernant les espaces-tests agricoles...Il y a beaucoup de domaines dans lesquels nous sommes précurseurs. En l'occurrence, il s'agit ici d'une première étape : accorder une subvention à Interbio Corse, qui réalise également de son côté un important travail d'accompagnement auprès des exploitations souhaitant se convertir ou s'engager davantage dans cette démarche. Cette convention formalise donc un premier partenariat officiel qui existait déjà dans les faits. Le montant de la subvention demandé est de 5 000 euros. Il a été discuté entre les deux parties, avec les équipes en charge de l'identité rurale et agricole ainsi qu'avec l'association Interbio Corse. Aujourd'hui, il apparaît que ce montant permet de calibrer les actions prévues dans le cadre de la convention et de répondre aux besoins qui y sont définis. Après, nous verrons dans le temps, c'est une première expérience. Nous pourrons, le cas échéant, réévaluer les besoins et les moyens nécessaires pour aller plus loin.

MONSIEUR LE PRESIDENT

C'est bien. D'autres prises de parole ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci, Monsieur CASASOPRANA. Passons au rapport n° 4, qui n'est pas véritablement un rapport puisqu'il s'agit du comité de pilotage relatif au projet de pacte de gouvernance. L'ordre du jour du bureau communautaire étant épuisé, je demande aux membres de l'administration de quitter la salle.

Procès-verbal adopté lors de la séance du bureau communautaire en date du **24/09/2026**

Le Président

**Stéphane
Sbraggia**



Le Secrétaire de séance

**Natale
Casasoprana**



